

ST OUEN DES ALLEUX – Réunion ordinaire du 4 juillet 2023

Réunion ordinaire du mardi 4 juillet 2023

Présents	M. THOMAS Pierre, Mme GOBÉ Laurence, M. RAIPIN-PARVEDY Philippe, Mme BRIAND Stéphanie, M. QUILLIOT Jean-Louis, M. GESLIN Damien, M. TURBEL Eric, Mme DELALANDE Sabrina, M. ADAM Mickaël, M. LEULIETTE Arnaud, Mme CHATELET Marie-Laure
Absents	Mme GAUTIER Véronique, Mme BOURION Juliette, M. DOUAGLIN Émile, Mme SENECHAL Marie,
Convocation	28/06/2023

2023 07 Modification simplifiée du PLU

Vu la délibération n°202303027 du 07/03/2023.

2023 07 Location à titre exceptionnelle de la salle de réception du restaurant le Bon Accueil avec cuisine

Vu la fermeture du restaurant Le Bon Accueil Chez Zaza au 31/07/2023,
Vu les réservations enregistrées dans la salle de réception du restaurant,

Monsieur le Maire propose à l'assemblée de louer la salle de réception avec cuisine à titre exceptionnelle pour honorer ces réservations.

Il propose à l'assemblée d'appliquer les mêmes tarifs que ceux de la salle des fêtes, fixés par délibérations n°20160225 du 10/02/2016 et n°201611104 du 09/11/2016, à savoir

Pour les associations locales :

Deux locations annuelles gratuites aux associations communales.

Tarif été	150 € la journée avec cuisine	- 200 € le week-end
Tarif hivers du 1/10 au 31/ 03.....	170 € la journée avec cuisine	- 220 € le week-end

Pour les habitants de la commune

Tarif été	180 € la journée avec cuisine	- 230 € le week-end
Tarif hivers du 1/10 au 31/ 03.....	200 € la journée avec cuisine	- 250 € le week-end

Pour les habitants hors commune

Tarif été	370 € la journée avec cuisine	- 420 € le week-end
Tarif hivers du 1/10 au 31/ 03.....	410 € la journée avec cuisine	- 460 € le week-end

Tarif pour les Vins d'honneur seulement accordés aux habitants de la commune

Tarif vin d'honneur 60 €

Toute demande de réservation doit être faite auprès de la mairie où il sera demandé :

- de signer une convention de location et approuver les conditions générales du règlement intérieur,
- de fournir une attestation d'assurance responsabilité civile en cas de dommages,
- un chèque de caution de 500 € libellé à l'ordre du Service de Gestion Comptable de Fougères.

Pour : 11 voix

2023 07 Devenir du restaurant le Bon Accueil

Vu la fermeture du restaurant Le Bon Accueil Chez Zaza au 31/07/2023,

Monsieur le Maire questionne l'assemblée sur la vacance à publier.

Vu la future carence de bar sur la commune,

Vu la création d'une terrasse en devanture du restaurant,

L'ensemble des membres présents décident de lancer un nouvel appel à candidature pour la location gérance du bar restaurant sur le site SOS Villages en précisant les priorités suivantes :

1 – Ouverture du bar les week-ends,

2 – Restauration ouvrière,

3 – En options : gestion de la salle de réception et des chambres d'hôtes en projet.

Date limite de réception des candidatures : 30/09/2023

En fonction de la candidature retenue, plusieurs aménagements pourraient être étudiés :

- Séparer la salle de réception du restaurant,
- Créer une cuisine indépendante pour la salle de réception,
- Créer un accès indépendant pour les chambres d'hôtes avec salle de petits-déjeuners (appartement au 2 rue de Saint-Marc),
- ...

Pour : 11 voix

2023 07 Création du poste d'agent de maîtrise

Vu le code général des collectivités

Vu la loi n°83-634 du 13 juillet 1983 portant droits et obligations des fonctionnaires,

Vu la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 modifiée portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique territoriale, notamment les articles 3-3 1°) et 2°)

Le Maire rappelle à l'assemblée,

Aux termes de la loi n° 84-53 portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique territoriale modifiée et notamment ses articles 34 et 97, les emplois de chaque collectivité ou établissement sont créés par l'organe délibérant de la collectivité.

Ainsi, il appartient à l'assemblée délibérante de déterminer l'effectif des emplois à temps complet et temps non complet nécessaire au fonctionnement des services. De même, la modification du tableau des effectifs afin de permettre les avancements de grade relève de la compétence de l'assemblée délibérante.

Le Maire propose à l'assemblée :

Vu le budget principal n° 15000 de l'exercice 2023,

Vu la délibération relative au régime indemnitaire n° 20170205 du 01/02/2017,

Considérant la nécessité de créer un poste d'agent de maîtrise, à temps complet, en raison d'une promotion interne, pour les fonctions de responsable du service technique, à compter du 01/09/2023.

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal :

DECIDE la création à compter du 01/09/2023 d'un emploi permanent au grade d'agent de maîtrise à temps complet pour exercer les fonctions d'agent de maîtrise du service technique.

CONFIRME l'inscription des crédits au budget 2023,

Pour : 11 voix

2023 07 Rapport de la CLETC – Transfert de la compétence Enfance -Jeunesse aux communes

M. Philippe RAIPIN a participé à la Commission CLETC à Fougères Agglomération pour valider la période de référence, la méthode et le coût du transfert.

Le rapport sera transmis aux communes pour validation auprès du Conseil municipal.

2023 07 Place de stationnement réservée pour l'auto-école

M. Eric TURBEL fait part à l'assemblée de la demande de M. Nicolas LE MAGOUROUX, gérant de l'Atelier de la Conduite pour bénéficier d'une place de stationnement réservée pour son véhicule professionnel.

Les membres décident de lui proposer un emplacement en lieu et place de l'ancienne cabine téléphonique située au pourtour de l'église.

DIVERS

- L'animateur Emmanuel VALLET a sollicité la Commission communale des sports pour l'autoriser à peindre des silhouettes sportives sur les murs extérieurs en tôle de la salle des sports. Un devis pour la fourniture des peintures était joint.
- Monsieur le Maire informe les membres de la demande de M. Laurent BODART, gérant du 913 pour créer une ouverture dans la cuisine côté patio afin de créer un courant d'air lors des fortes chaleurs. Monsieur le Maire se charge de contacter le maître d'œuvre ou un artisan.

REUNION DES ÉLUS

- Prochaine réunion de la **Commission Numérique** pour la création du nouveau Site Internet de la Commune, **le lundi 10 juillet à 10h00 à la mairie.**
- Prochaine réunion du Conseil municipal en septembre 2023.